

HOMOS, HETEROS *Tous égaux.*

MARIAGE, ADOPTION, PROCRÉATION.



19 Janvier, Angoulême

Manifestation régionale : départ 14h, place de la gare





POURQUOI DEMANDER LE MARIAGE POUR TOUTES ET TOUS PLUTÔT QUE D'AMÉLIORER LE PACS ?

Le PACS et le mariage donnent des droits différents, en particulier en termes de succession et de filiation. Un PACS «amélioré» qui ne serait ouvert qu'aux couples de même sexe créerait une discrimination supplémentaire. De même que le PACS est ouvert à tous les couples, hétérosexuels et homosexuels, nous réclamons l'accès au mariage pour tous, et non pas une loi spécifique pour les couples de même sexe. Tous les couples doivent avoir le choix de se pacser, de se marier ou de vivre en concubinage selon leur projet de vie.



QUI PARLE DE BOULEVERSER LE CODE CIVIL ?

Le texte du projet de loi ne prévoit pas de supprimer les termes de «père», «mère», «mari» ou «femme» pour les couples hétérosexuels. Le Code Civil sera modifié mais ne sera pas bouleversé par cette loi. Ces modifications ne changeront rien pour les couples de sexe opposé et les familles hétéroparentales.



L'OUVERTURE DE L'ADOPTION AUX COUPLES DE MÊME SEXE NE VA-T-ELLE PAS DÉTRUIRE LES FONDEMENTS DE LA FAMILLE ?

L'adoption est ouverte aux célibataires, le nombre de familles monoparentales ou recomposées ne cesse de croître... La famille ne repose plus sur le schéma classique père-mère-enfants. Être parent, ce n'est pas simplement transmettre ses gènes, mais s'occuper d'un enfant au quotidien, l'aimer et l'éduquer. Entre 100 000 et 300 000 enfants vivent dans des familles homoparentales. Actuellement un seul de leur parent est officiellement reconnu, ce qui les place dans une précarité juridique inacceptable. L'ouverture de l'adoption permettra au second parent d'établir un lien de filiation avec son enfant. Il est grand temps de reconnaître toutes les formes de familles et de protéger juridiquement tous les enfants.



POURQUOI OUVRIR AUX COUPLES DE MÊME SEXE LA FILIATION EN DEHORS DU MARIAGE ?

Les couples de sexe opposé ne sont pas obligés de se marier pour avoir un lien de filiation avec leurs enfants. Pourquoi obligerait-on les couples de même sexe à se marier pour établir ce lien ? Les dispositifs qui permettent aujourd'hui aux hétérosexuels de créer un lien de filiation avec leurs enfants en dehors du mariage doivent être accessibles aux couples de même sexe.



POURQUOI OUVRIR LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (PMA) AUX COUPLES DE FEMMES ?

La PMA est ouverte aux couples hétérosexuels infertiles mariés, pacés ou en concubinage. Nous demandons simplement que les couples de femmes puissent avoir accès à la PMA dans les mêmes conditions que les couples hétérosexuels.



L'OUVERTURE DE L'ADOPTION ET DE LA PMA AUX COUPLES DE MÊME SEXE CONDUIRA-T-ELLE À LA GÉSTATION POUR AUTRUI ?

La gestation pour autrui (les «mères porteuses») est une pratique qui n'est pas autorisée en France pour les couples hétérosexuels. Nous réclamons l'égalité des droits entre tous les couples, et non pas des droits spécifiques pour les couples de même sexe. La gestation pour autrui ne rentre pas dans le cadre de cette loi.

Cette lutte s'inscrit dans la lignée des grands progrès sociaux, tels que le PACS, le droit à la contraception, à l'IVG, au divorce, droits difficilement gagnés en leur temps mais largement admis aujourd'hui. Ces lois, portées par les mouvements féministes et LGBT ont finalement profité à l'ensemble de la population.